

Tandis que les établissements de langue anglaise s'orientent surtout vers les études pratiques et scientifiques et la non-confessionnalité, du côté français on continue d'insister sur les études classiques et la confessionnalité.

Avec le peuplement des quatre provinces de l'Ouest, d'autres structures commencent à surgir. L'exemple des collèges aux États-Unis qui bénéficient de concessions de terrains donne lieu à un ferme engagement à l'égard des programmes d'extension et du service à la communauté. L'Université du Manitoba reçoit sa charte en 1877. En Saskatchewan et en Alberta, les universités provinciales sont créées en 1909 et 1908 respectivement. L'Université de la Colombie-Britannique, bien qu'elle soit dotée d'une charte en 1908, n'ouvrira ses portes qu'en 1915. Au moment où éclate la Première Guerre mondiale, une foule d'universités au Canada possèdent déjà des caractéristiques propres. Aux facultés traditionnelles de théologie, de droit et de médecine se sont ajoutées des écoles de génie, d'agriculture, de sciences forestières, d'éducation, d'art dentaire et d'économie ménagère.

Après la Première Guerre mondiale, on observe une certaine expansion. En 1939, le Canada possède 28 universités, qui s'échelonnent du point de vue de la taille entre l'Université de Toronto, dont les effectifs à temps plein sont d'environ 7,000, et des établissements comptant moins de 1,000 étudiants. A cette époque, on compte environ 40,000 étudiants qui représentent 5% de la population âgée de 18 à 24 ans.

Une transformation radicale s'amorce après la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre du programme de réadaptation des anciens combattants, 53,000 ex-militaires s'inscrivent à l'université entre 1944 et 1951. On résout le problème immédiat des locaux par la construction de bâtiments temporaires et la création de collèges satellites. Au milieu des années 50, les classes laissées vacantes par les anciens combattants sont occupées par un nombre croissant de diplômés des écoles secondaires. La demande d'expansion du secteur universitaire se poursuit, et elle devient particulièrement forte dans les années 60, où les effectifs grimpent de 128,600 en 1961-62 à 323,000 en 1971-72. Dans les années 70 les effectifs diminuent durant certaines années, malgré l'accroissement soutenu de la population âgée de 18 à 24 ans.

Les gouvernements de toutes les provinces participent de plus en plus au financement et à la planification du développement au niveau universitaire. Le gouvernement fédéral institue en 1951-52 un régime de subventions. D'une valeur initiale de 50 cents par habitant suivant la population provinciale, la subvention est portée à \$1 en 1957, \$1.50 en 1958, \$2 en 1962 et \$5 en 1966. Selon une nouvelle formule instituée en 1967, le montant transféré aux provinces s'élève à \$750 millions en 1971-72. Les universités, dont la plupart fonctionnaient à titre d'établissements privés avant 1960, deviennent ainsi de plus en plus dépendantes des fonds publics. Les modalités d'exploitation des établissements religieux sont modifiées pour permettre aux établissements confessionnels de recevoir des deniers publics.

Au début des années 70, les taux de croissance commencent à fléchir. Dans la plupart des universités les effectifs sont inférieurs aux prévisions, et de grands nombres d'étudiants abandonnent avant l'obtention de leurs diplômes. Les étudiants à temps partiel commencent à se multiplier plus rapidement que ceux à temps plein. On prévoit pour les années 80 une diminution des effectifs à temps plein, même si l'intérêt à l'égard des études à temps partiel et des cours d'extension continue à s'accroître.

Programme d'études. L'admission à l'université se produit normalement après 11 à 13 années de scolarité. Chaque établissement détermine ses normes et ses politiques en matière d'admission. Comme les examens provinciaux n'existent plus depuis quelques années, le dossier scolaire est maintenant le principal document sur lequel on se base pour juger des candidats. Ordinairement les élèves entrent directement après l'école secondaire, sauf au Québec où ils doivent passer par les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). La plupart des universités prévoient l'admission d'étudiants d'âge mûr, même s'ils ne satisfont pas aux exigences normales.

Le premier grade, le baccalauréat, est décerné après trois ou quatre ans d'études à temps plein. L'admission en droit, en médecine, en art dentaire, en administration commerciale et en théologie présuppose normalement que la personne a satisfait à une